
Assurance à la charge du client. (un justificatif sera demandé avant toute location)

Les tarifs indiqués n'impliquent aucune livraison

Hors personnel

Conditions générales

Les présentes conditions générales de location sont applicables à toute location sauf stipulations contraires prévues par écrit et signées par une personne habilitée de STARLOC.

Le matériel est accompagné d'un « bon de livraison » indiquant les dates de départ et de retour prévues. Le contrat de location ne se forme que par l'acceptation du matériel par le client lors de la mise à disposition. La personne qui enlève le matériel signe ce bon de livraison. Dès lors, nos conditions sont considérées comme acceptées.

Les tarifs de location sont donnés hors taxes et hors assurances sous réserve de la disponibilité des matériels. L'enlèvement du matériel s'effectue en échange d'un bon de commande pour les sociétés ayant un compte dans nos registres. Sans compte, le client doit déposer un K BIS, un RIB et le paiement intégral de la location.

Les éventuelles prolongations et réparations sont facturables en plus. Le matériel est contrôlé avant tout départ. Ce contrôle n'exclut pas l'obligation au client de tester l'ensemble des appareils.

Aucune réclamation ne pourra être prise en compte après l'arrivée du matériel. L'enlèvement et la restitution des appareils s'effectuent par un technicien de Starloc.

Tout prolongement de location devra être signalé à l'avance.

Responsabilités

Le locataire est responsable du matériel qui lui est loué. Notre société n'entend assumer aucune responsabilité quand aux résultats obtenus sur les films argentiques ou magnétiques.

En tout état de cause, notre responsabilité ne pourra être engagée au-delà du remplacement gratuit de nos prestations pendant une durée équivalente à celle d'une éventuelle avarie de fonctionnement ou de retard de notre matériel. Ces clauses de non responsabilité ou de limitation de responsabilité constituent une condition essentielle sans laquelle notre société n'aurait pas accepté de contracter.

L'utilisateur s'engage à ne procéder à aucune modification ni réparation sans accord préalable de nos services et dans ce cas à conserver les pièces défectueuses aux fins d'expertise.

Le client sera tenu responsable des préjudices subis par STARLOC et sa clientèle pour tout retard dans la restitution du matériel. Tout dépassement entraînera une facturation supplémentaire.

Aucune contestation ne pourra être retenue après une location, Si le matériel n'a pas été testé à son retour en présence de nos techniciens

Le locataire ne peut confier l'utilisation du matériel qu'à des techniciens particulièrement compétents, réputés connaître le fonctionnement du matériel loué.

Le loueur n'assume aucune obligation d'information ou de formation des utilisateurs pour aucun type de matériel. En conséquence, le locataire est entièrement responsable des dommages causés du fait d'une mauvaise utilisation.

ASSURANCES

Tout sinistre devra faire l'objet de la part du locataire d'une déclaration circonstanciée sur papier à en-tête dans les 48 h suivant le sinistre. Le client devra justifier d'une assurance personnelle et produire une attestation faisant état des risques couverts et de la période de garantie, avant la livraison du matériel. En cas de sinistre non garanti par notre assurance, il est convenu que l'indemnisation s'effectuera sur la base de la valeur de remplacement à neuf du matériel au jour du sinistre, étant entendu que le client reconnaît être parfaitement informé de la valeur du matériel qu'il loue et dont il a la garde.

